INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 8 AOÛT 2022 À 19H30
EN PRÉSENCE DU PUBLIC
Tenue à la salle du conseil municipal
au 26, rue du Marché à Roxton Falls, à 19h30

À laquelle sont présents :

Le maire : M. Jean-Marie Laplante
Les conseillers : M. Daniel Roy
M. Jonathan Bédard
M. Michel Massé
Mme Lynda Cusson
M. Mélanie Valois
M. Pierre Larivière

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire
Est également présente:
Julie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière
Monsieur Guy Cusson, directeur des travaux publics

Moment de réflexion
Le quorum est constaté; l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue et les élus présents s'identifient.

151-08-2022 Adoption de l'ordre du jour et de son addenda

CONSIDÉRANT QUE ce conseil et chaque membre présent qui le compose, acceptent que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance et considèrent que l'ensemble des documents utiles à la prise de décisions sur ces sujets leur ont été communiqués ou ont été rendus disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour et son addenda tels que présentés.

Adoptée

152-08-2022 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022

Il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 tel que rédigé.

Adoptée

153-08-2022 Adoption des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les élus se déclarent satisfaits des documents présentés séance tenante, en regard avec l'adoption et le paiement des comptes du mois, comprenant également ceux ajoutés séance tenante, lesquels sont identifiés par une série d'étoile *** à la suite du montant;

CONSIDÉRANT le total des dépenses par section comme suit :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	47 610.71$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	6 781.39$
VOIRIE MUNICIPALE	5 711.05$
HYGIÈNE DU MILIEU	17 975.72$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie)	303.42$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	50.56$
LOISIRS ET CULTURE	12 440.61$
FRAIS DE FINANCEMENT	507.98$
IMMOBILISATIONS	22 399.61$
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS D'AOÛT 2022:	113 781.05$

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

Il est proposé par Pierre Larivière
Secondé par Jonathan Bédard
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois d'août 2022 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

154-08-2022

Rapport du directeur des travaux publics

Le directeur des travaux publics fait rapport des différents travaux qui ont eu lieu durant le mois de juillet 2022 et de ceux à venir en août 2022.

Stationnement de la garderie : des travaux ont été réalisés le long de la rue Duchaineau, afin d'aménager des places de stationnement supplémentaires à l'usage des employés et pour les visiteurs de la garderie. L'asphaltage est prévu cet automne, lorsque les autres travaux de pavage auront lieu (avec travaux de rapiéçage pour branchements d'égout).

Stationnement d'un véhicule récréatif sur la rue de l'Église : le directeur des travaux publics fait part d'une situation particulière aux élus. Un véhicule récréatif est stationné dans l'emprise de la rue de l'Église en permanence et bloque la vue pour la pancarte de la fabrique. Le directeur verra à rencontrer le locataire concerné pour lui demander sa collaboration afin de déplacer son véhicule.

Cabanon/Bloc Sanitaire dans le parc de l'hôtel de ville : des informations ont été prises concernant cette future construction. Un entrepreneur général doit être affecté à ce projet. Il reste à valider s'il faut obtenir un plan préparé par un architecte pour concrétiser ce projet.

Traitement des bassins d'épuration : le directeur a fait la rencontre d'un représentant de la compagnie Nuvac, en lien avec l'accumulation importante de boues dans le bassin #3. Le traitement avec l'alum (sulfate d'aluminium) ne semble plus aussi efficace et nécessite de plus grandes quantités qu'à l'habitude. La compagnie Nuvac offre un traitement avec des bactéries visant à faire réduire les accumulations de boues. Comme le rapport portant sur la mesure des boues n'est pas encore déposé, les élus recommandent d'attendre ces résultats avant de statuer sur un traitement à retenir. On demande également au directeur de vérifier les coûts de vidange d'un bassin avec une compagnie spécialisée dans ce travail.

Clôture de la garderie : il y aura des réparations à faire à la clôture de la garderie.

Puits de l'hôtel de ville : un 2e traitement sera nécessaire pour traiter l'eau du puits de l'hôtel de ville.

Travaux de raccordement au réseau d'égout : il y aura 2 raccordements au réseau d'égout à planifier en août. Les travaux seront exécutés en collaboration avec Excavation AR Valois Inc. et la location de caisson de protection sera nécessaire en raison de la profondeur des travaux.

Ponceau coin des rues des Cèdres et du Marché : des réparations ont été réalisées au ponceau situé au coin des rues des Cèdres et du Marché. Il faudra prévoir tout de même de changer le ponceau d'ici environ 3 ans.

Traitement à l'alum (sulfate d'aluminium) : la 2e commande de l'année sera livrée sou peu.

Il est proposé par Mélanie Valois
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport du directeur des travaux publics et d'autoriser les dépenses qui s'y rapportent.

Adoptée

Rapport du service d'inspection des bâtiments

Une copie du rapport du service d'inspection des bâtiments ainsi qu'une copie de la liste des permis et certificats émis, sont déposés par le service d'inspection des bâtiments.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour le mois de juillet 2022

Le rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées en juillet 2022 est déposé et une copie a été remise à tous les élus.

Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités

Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.

Première période de questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. Des personnes sont présentes dans l'assistance, quelques questions sont adressées au conseil, mais aucune résolution n'est nécessaire pour la suite à accorder aux questions adressées au conseil.

Les interventions suivantes sont tout de même notées au procès-verbal, étant donné qu'elles font suite à des dossiers traités par le conseil municipal.

Projet Espace Roxton

Il est constaté la présence de 7 membres du comité à être formé concernant l'avenir de l'église, comité qui portera le nom de « Projet Espace Roxton ». Mme Karine Lavallée s'adresse aux élus au nom du comité, afin de leur faire part des détails du projet soutenu par le comité. Un organisme à buts lucratifs sera formé, lequel aura pour objectif principal la réalisation d'un projet d'économie sociale. On sollicite la nomination d'un membre du conseil pour assister aux réunions du comité. Le maire indique que le conseil suivra de près l'évolution des travaux du comité, mais que la nomination d'un membre du conseil n'est pas envisagée pour le moment.

Intervention de M. Jean Audet-Affichette de numéro civique

M. Audet s'informe de l'évolution du traitement d'une demande qu'il avait adressé au conseil à l'automne 2021, soit l'implantation d'affichette de numéro civique pour les propriétés situées en périphérie du territoire, afin de faciliter le repérage des adresses, particulièrement pour les services d'urgence. Le maire informe M. Audet que le projet n'est pas encore réalisé mais qu'il est toujours à l'étude.

155-08-2022

Propositions de services visant l'analyse de l'ergonomie des postes de travail de bureau : offre de SINERGO et de MÉDIAL

CONSIDÉRANT QUE les offres de services déposées par la compagnie SINERGO et MÉDIAL, en lien avec un mandat visant l'analyse de l'ergonomie des postes de travail de bureau, sont similaires quant aux services et rapports proposés, mais que l'offre déposée par la compagnie SINERGO est la moins cher;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jonathan Bédard
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services déposée par SINERGO, pour l'analyse de l'ergonomie des postes de travail de bureau, au coût de 595$ plus taxes et tel que présenté dans le document présenté en date du 6 juillet 2022.

Adoptée

156-08-2022

Cession du lot #5 507 088 – Guylaine Landry à 9461-6703 Québec Inc.. : défaut de respect de la clause de préférence d'achat et de rétrocession – suivi

CONSIDÉRANT QUE l'acte de correction entre Guylaine Landry et la compagnie 9461-6703 Québec Inc. a été signé en date du 18-07-2022 devant le notaire;

CONSIDÉRANT QU'en date du 8 août 2022, la directrice générale a été informée que l'acte ne serait pas enregistré mais que la directrice a informé le notaire que l'enregistrement était une condition exprimée par le conseil municipal;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Jonathan Bédard
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de rappeler à nouveau au notaire que la Municipalité exige que l'acte de correction soit enregistré au bureau de la publicité des droits, afin que toute recherche concernant ce lot amène à cet acte, dans le cas où une vente serait à nouveau planifiée avant que la construction ne soit exécutée.

Adoptée

Système informatique : suivi des travaux d'amélioration de la sécurité
La directrice générale informe les élus que des travaux ont été complétés au niveau du système informatique et des équipements supplémentaires ont été installés, afin d'améliorer la sécurité, faisant suite au piratage du mois de juillet. Le budget alloué a été respecté.

157-08-2022

Notification par moyen technologique des avis de convocation à des séances extraordinaire du conseil : proposition en conformité des modifications du Code municipal et formulaire à remplir

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'adoption du projet de loi PL49, il est maintenant possible de faire parvenir aux élus les avis de convocation à une séance extraordinaire par courriel;

CONSIDÉRANT QUE l'expéditeur doit faire la preuve de la notification aux élus municipaux, au moyen d'un bordereau d'envoi ou, à défaut, d'une déclaration sous serment de l'expéditeur;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, chacun des élus est invité a signé l'acceptation de notification par moyen technologique sur un formulaire proposé par la directrice générale;

CONSIDÉRANT QUE la notification par un moyen technologique se fait par la transmission du document à l'adresse que le destinataire indique être l'emplacement où il accepte de le recevoir ou à celle qui est connue publiquement comme étant l'adresse où il accepte de recevoir les documents qui lui sont destinés, dans la mesure où cette adresse est active au moment de l'envoi;

CONSIDÉRANT QU'une preuve de la notification par un moyen technologique est faite au moyen d'un bordereau d'envoi ou, à défaut, d'une déclaration sous serment de l'expéditeur et que le bordereau de notification peut être utilisé, à l'intérieur du courriel, dans lequel il sera mentionné les éléments suivants afin de satisfaire à la Loi :

1- La liste des documents transmis, avec le nombre de page de chaque document (ce qui permettra aux élus de vérifier l'intégrité des documents transmis)
2- Le nom de l'expéditeur et ses coordonnées
3- Le nom du destinataire et ses coordonnées
4- Le lieu, la date, l'heure et les minutes de la transmission.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Larivière
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la démarche proposée par la directrice générale visant la notification par moyen technologique des avis de convocation à des séances extraordinaires, via le formulaire proposé.

Adoptée

158-08-2022

Maxime Bédard, journalier en voirie : confirmation d'embauche à titre permanent

CONSIDÉRANT QUE la convention de conditions de travail signée entre la Municipalité et M. Maxime Bédard prévoyait une période probatoire, laquelle s'est terminée le 22 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et le directeur des travaux publics ont rencontré M. Bédard et qu'il souhaite poursuivre son travail à titre de journalier en voirie pour la Municipalité;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics est également satisfait du travail accompli par M. Bédard et recommande son embauche à titre permanent;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Massé
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer l'embauche de M.Maxime Bédard à titre permanent, au poste de journalier en voirie.

Adoptée

159-08-2022

Implantation d'un arrêt stop au coin des rues Ste-Marguerite et des Pins

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses plaintes ont été formulées par les citoyens du secteur de la rue Ste-Marguerite et des Pins, concernant la vitesse de la circulation;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de deux arrêts sur la rue Ste-Marguerite (direction nord et sud), au coin de la rue des Pins, pourrait contribuer à améliorer la situation en réduisant la vitesse de circulation dans le secteur;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la directrice générale à élaborer un projet de règlement visant l'implantation de deux nouveaux arrêts sur la rue Ste-Marguerite, au coin de la rue des Pins, un en direction nord et l'autre en direction sud.

Adoptée

160-08-2022

Aménagement d'un lien piétonnier et cyclable sur la rue du Marché : approbation du rapport final à soumettre au MAMH dans le cadre du programme d'aide financière « Volet 1-Soutien au rayonnement des régions du fonds régions et ruralité »

CONSIDÉRANT la fin des travaux d'aménagement du lien piétonnier et cyclable sur la rue du Marché en date du 30 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE le rapport final complété par la directrice générale en lien avec l'aide financière octroyée par le MAMH, dans le cadre du Volet 1-Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité, est déposé;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport fait état d'un total de dépenses pour ce projet de l'ordre de 462 376.71$, et que les revenus liés au projet sont : de 200 000$ dans le cadre du Volet 1-Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité, 97 686$ provenant de la TECQ et 164 690.71$ à financer par règlement d'emprunt à la charge de la Municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Larivière
Secondé par Michel Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport déposé et signée par la directrice générale, intitulé « Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité – Rapport final », au montant de 462 376.71$.

Adoptée

16. Projet de règlement visant la mise à jour du règlement relatif à l'obligation d'installer des dispositifs anti-refoulement et traitant des branchements à l'égout : projet à venir-pas de suivi

17. Travaux d'égout sans tranchée-Contrat avec AE Services et Technologies : décompte à venir

18. Étude de rendement des étangs : dépôt du rapport à venir

18.1 Comité en formation concernant l'avenir de l'église : demande de nomination d'un représentant du conseil municipal
Tel que discuté lors de la période de question, il est convenu de suivre l'évolution des démarches du comité et il a été demandé à la représentante du comité d'informer par écrit la municipalité des développements des démarches, par courriel ou par invitation à leur séance, lorsque nécessaire.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

Deuxième période de question
Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. Aucune résolution n'est nécessaire pour la suite à accorder aux questions adressées au conseil.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT
Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

Signé à Roxton Falls, ce 8 août 2022

161-08-2022

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mélanie Valois
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h20.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Jean-Marie Laplante
Maire

Julie Gagné, gma
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls